

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal n° 07/11

Demande d'un crédit d'étude de Fr 155'000.- en vue de travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement du bâtiment du collège de la Combe.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier ce préavis composée de Mme U. André et MM. B. Cartier, R. Aghte, K. Kellou et J. Antoine s'est réunie le lundi 26 septembre 2011 et le lundi 10 octobre 2011.

M. Kellou était excusé pour la 1^{ère} séance et M. Cartier pour la 2^{ème}.

Aucune autre question ou remarque n'est parvenue à la commission.

Nous remercions Madame Dominique Ella-Christin pour sa présence à la première séance et pour toutes les explications fournies permettant à la commission de mieux comprendre les arguments qui ont prévalu pour l'établissement de ce préavis.

I. HISTORIQUE

1) Etude thermographique

C'est en 2007 que la municipalité de Prangins a fait procéder à une étude thermographique du Collège de la Combe. Cette étude a démontré que ce bâtiment construit en 3 étapes : étape 1 en 1974, étape 2 en 1982 et étape 3 en 1991, présentait de graves lacunes au niveau de l'isolation, principalement pour les étapes 1 et 2. En effet, la composition des murs en béton isolés par l'intérieur est très médiocre, la toiture est mal isolée et aggravée par des problèmes d'étanchéité. Les fenêtres posées à l'époque ne répondent plus aux normes actuelles et sont à l'origine de grandes déperditions de chaleur. La conclusion de cette étude proposait de procéder rapidement à une réfection lourde des façades et un remplacement des fenêtres permettant des économies importantes de chauffage et une qualité de vie nettement améliorée à l'intérieur des bâtiments.

2) Bilan Carbone

En 2009, une étude supplémentaire demandée par la Municipalité a permis de poser les bases pour des solutions efficaces de réduction de la consommation énergétique par

bâtiment et de mettre en exergue les bâtiments devant être profondément assainis. Dans cet inventaire, la rénovation du Collège de la Combe, de l'ancienne administration et de son annexe étaient prioritaires.

3) Adhésion au Concordat HARMOS

Le concordat HARMOS visant à une harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse est entré en vigueur le 1^{er} août 2009. Les cantons y ayant adhéré, dont le canton de Vaud, ont jusqu'au début de l'année scolaire 2015/2016 au plus tard pour mettre en œuvre les éléments du concordat qui leur font encore défaut. Ce concordat prévoit l'introduction d'horaires blocs et de structures de jour impliquant des structures d'accueil répondant aux besoins locaux.

4) Construction d'une nouvelle école enfantine et d'une unité d'Accueil pour écoliers UAPE aux Morettes

Lors de sa séance du 25 juin 2010 le conseil communal a approuvé le préavis N°61/10 en vue d'un crédit d'étude pour l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'une école enfantine et d'une unité d'accueil pour Ecoliers UAPE aux Morettes.

Début 2011, le jury du concours a retenu le projet « Archimède » et l'a recommandé à la Municipalité pour la poursuite de l'étude.

Le crédit de construction de cette nouvelle école fera l'objet d'un préavis qui sera présenté prochainement au Conseil communal (préavis 08/11).

II. REORGANISATION ET REAFFECTATION DES LOCAUX

C'est l'ensemble des éléments cités dans l'historique qui ont été utilisés par la Municipalité pour élaborer le plan en 3 étapes qui est présenté dans ce préavis.

Il est à noter également que la réaffectation et la réorganisation des locaux scolaires sur le site de la Combe ont été définis avec la Direction de l'établissement Roche-Combe et approuvés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

De ce fait la commission s'est penchée principalement sur les éléments qui composeront le crédit d'étude relatif aux travaux d'assainissement du site de la Combe qui est l'objet du préavis 07/11.

III. DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE

Selon l'avis de l'architecte conseil, le crédit d'étude pour la réalisation de l'étape 1 sera inférieur à 155'000 Frs. Cette étude comprendra les éléments allant de l'élaboration du projet des travaux, au choix des matériaux, à l'établissement des plans provisoires, au lancement et à la comparaison des offres ainsi que l'établissement du calendrier provisoire des travaux et du devis général (voir chapitre 3 du préavis).

De ce fait la municipalité a invité 3 bureaux d'architecture à faire des offres d'honoraire pour

cette étude « soumissions rentrées » et pour la réalisation qui suivra. Pour ce faire un cahier des charges décrivant de manière détaillée les travaux envisagés a été élaboré

Ces travaux consistent notamment :

- Transformation et aménagement de salles dont l'usage va changer suite à la réaffectation des locaux ;
- Intervention sur l'enveloppe du bâtiment afin d'assainir et d'améliorer ses performances thermiques tout en harmonisant l'ensemble du bâtiment ;
- Remplacement du sol de la salle de gymnastique ;
- Création d'un préau couvert devant l'entrée de l'école primaire ;
- Travaux de protection contre le vandalisme ;
- Autres travaux d'assainissement ou de rénovation que l'étude du bâtiment pourrait révéler comme nécessaires

Le calendrier des travaux (voir préavis) prévoit un début en Novembre 2012, une fin des travaux intérieurs pour la rentrée scolaire 2013 et une fin des travaux extérieurs pour fin 2013/Début 2014.

Les travaux principaux seront le remplacement de l'enveloppe du bâtiment, soit par la pose d'une isolation ventilée par l'extérieur, le remplacement de l'ensemble des vitrages ainsi que l'assainissement des toitures (isolation et étanchéité). Les travaux par l'extérieur permettent un résultat thermique optimal, tout en limitant les nuisances pour les utilisateurs, les anciens vitrages pouvant être déposés après les travaux lourds.

Le cahier des charges contient, outre les points cités ci-dessus, la liste des travaux envisagés pour l'étape 1, un descriptif plus détaillé des transformations des locaux. Il s'agit de prévoir des locaux pour les services psychologiques et sociaux et pour les travaux manuels, lesquels sont actuellement dans le pavillon de la Combe qui fera l'objet des travaux de la phase 2 et sera donc fermé pendant ceux-ci.

Le choix du bureau d'architecture a été opéré avec l'architecte conseil de la commune en tenant compte de l'adéquation avec le cahier des charges mais également des honoraires prévus pour la phase des travaux, sachant que ces honoraires sont calculés en fonction du coût des travaux.

Le montant demandé par le bureau d'architecte lauréat a été jugé comme correct par la commission (110.000 Frs).

IV. INSCRIPTION AU PLAN D'INVESTISSEMENT

Si le montant prévu pour les travaux du Collège de la Combe est bien inscrit depuis quelques années dans le plan d'investissement figurant au budget Communal, rien n'est encore inscrit en ce qui concerne la suite des travaux des étapes 2 et 3.

La commission demande que les montants prévus pour les phases 2 et 3 concernant les travaux prévus au pavillon de la Combe et à l'Ancienne Administration soient inscrits au plan d'investissement et ce dès le budget 2012.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu Le préavis municipal N°07/11 concernant la demande d'un crédit d'étude de Fr. 155'000.- en vue des travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement du bâtiment du Collège de la Combe,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Oui les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le préavis municipal N°07/11 concernant la demande de Fr 155'000.- en vue de travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement du bâtiment du Collège de la Combe,
2. D'accorder un crédit de Fr.155'000.- pour la réalisation de l'étude en question,
3. De porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de Fr 15'500.-, par année au titre d'amortissement du crédit d'étude.
4. De financer cette opération conformément aux dispositions de l'article 19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal, et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

Prangins, le 10 octobre 2011.

La Commission :

Ursula ANDRE



Blaise CARTIER



Ralph AGHTE



Karim KELLOU



Jacques ANTOINE

(Président)

